

Décision du Tribunal Administratif de TOULON E26000015/83 du 15 juin 2026.

Arrêté du Maire du 29 juin 2026.

DEPARTEMENT DES ALPES DU VAR

ENQUETE PUBLIQUE

DU 07 septembre 2026 au 07 octobre 2026.

PROJET DE ZONAGE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PONTEVES



DEUXIEME PARTIE :

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Etabli par Monsieur Michel MILANDRI, Commissaire Enquêteur

Rapport établi à PEIPIN, terminé le 12 octobre 2026

Diffusion : 1. Original et reproductible : Mairie de PONTEVES
2. Copie: Tribunal Administratif de TOULON
3. Minute : Le Commissaire Enquêteur

Rapport d'enquête Publique portant :

PROJET DE ZONAGE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PONTEVES DU 07 SEPTEMBRE 2026 AU 07 OCTOBRE 2026
Michel MILANDRI Commissaire Enquêteur

CONCLUSIONS MOTIVÉES

Au terme de l'enquête publique, après avoir examiné l'ensemble des pièces du dossier, pris connaissance des observations du public et analysé les réponses apportées par le maître d'ouvrage, le commissaire enquêteur considère que :

- le dossier est complet et conforme aux prescriptions réglementaires ;
- le diagnostic technique est suffisamment étayé pour justifier les choix retenus ;
- le projet est compatible avec les documents de planification applicables ;
- les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés et pris en compte ;
- le zonage proposé assure un équilibre satisfaisant entre le développement de l'urbanisation, la protection des ressources en eau et les capacités du service public d'assainissement ;
- les incidences environnementales demeurent limitées sous réserve de la réalisation des travaux prévus sur la station d'épuration.

En conséquence, le commissaire enquêteur estime que le projet présente un intérêt général certain et qu'il répond aux objectifs fixés par la réglementation en matière d'assainissement des eaux usées.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Compte tenu :

- de la qualité du dossier soumis à l'enquête publique ;
- de la cohérence du projet avec les orientations du Plan Local d'Urbanisme ;
- de sa compatibilité avec le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 et le SAGE Argens ;
- de la prise en compte des enjeux environnementaux ;
- de l'absence d'éléments de nature à remettre en cause l'économie générale du projet ;

Le commissaire enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE**

à l'approbation du projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de PONTEVES.

Recommandations

Le commissaire enquêteur recommande toutefois à la commune de :

1. réaliser dans les meilleurs délais les travaux de mise en conformité de la station d'épuration afin de garantir la capacité future du système d'assainissement collectif ;
2. maintenir un suivi régulier du fonctionnement des installations d'assainissement non collectif par l'intermédiaire du SPANC ;

3. assurer une actualisation du zonage en cas d'évolution significative des documents d'urbanisme ou des capacités du système d'assainissement ;
4. poursuivre les actions de sensibilisation des usagers en faveur de la préservation de la qualité des eaux et du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement.

Fait à PEIPIN,

Le 12 octobre 2026,

Le Commissaire enquêteur

Michel MILANDRI

